

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 1

Séance du lundi 17 décembre 2001

Présidence de M. Jacques Nicod, préfet du district de Lausanne
puis de M^{me} Marcelle Foretay-Amy (Les Verts), présidente

Installation des Autorités communales pour la législature 2002-2005

Sommaire

Ordre du jour	2
Ouverture de la séance	3
Divers :	
1. Appel nominal et solennisation de la promesse légale	3
2. Prestation de serment des membres de la Municipalité et du syndic	4
3. Election du président du Conseil pour l'année 2002	4
4. Réception donnée par le Parti des Verts en l'honneur de M ^{me} Marcelle Foretay-Amy, présidente du Conseil pour 2002	5
5. Election du secrétaire du Conseil communal	6
6. Allocution présidentielle d'ouverture	6
7. Election du premier vice-président	7
8. Election du deuxième vice-président	7
9. Election de deux scrutateurs	8
10. Election de deux scrutateurs suppléants	8
11. Abandon du jeton de présence	8
12. Election de deux scrutateurs suppléants. <i>(Suite)</i>	9
13. Allocution de M. le syndic	9
14. Allocution de M. le préfet	11
Appendice :	
Election de 100 conseillers communaux. Résultats du scrutin du 28 octobre 2001	14

Ordre du jour

1^{re} séance publique à l'Hôtel de Ville, le 17 décembre 2001 à 16 h 00

1. Prestation de serment des membres du Conseil communal et installation.
2. Prestation de serment des membres de la Municipalité et installation.
3. Election du président.
4. Election du secrétaire.

Ces quatre opérations se déroulent sous la présidence du préfet du district de Lausanne, M. Jacques Nicod.

5. Allocution présidentielle d'ouverture.
6. Election du premier vice-président.
7. Election du second vice-président.
8. Election de deux scrutateurs.
9. Election de deux scrutateurs suppléants.
10. Allocution du syndic.
11. Allocution du préfet.

Séance

du mardi 17 décembre 2001

A 16 heures, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville:

Un huissier annonce l'entrée de M. Jacques Nicod, préfet du district de Lausanne.

L'assemblée et le public se lèvent pour saluer le représentant du Gouvernement vaudois.

Le préfet: – Je vous remercie et vous invite à vous asseoir.

Mesdames et Messieurs, en vertu de la Loi sur les communes du 28 février 1956, modifiée en 1996, je déclare ouverte la séance d'installation du nouveau Conseil communal et de la Municipalité de Lausanne.

Par arrêté du 14 mai 2001, le Conseil d'Etat a convoqué les assemblées de communes pour le renouvellement des Autorités communales et ce, pour la législature 2002-2005. Conformément à l'article 8 dudit arrêté, le rôle des électeurs a été mis à jour. Puis, selon l'article 11, déposé pendant les deux semaines précédant l'ouverture du scrutin, au greffe municipal. Chaque citoyen a pu en prendre connaissance et présenter ses réclamations. L'article 117 de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques stipule que les contestations au sujet de la régularité ou de la validité d'une élection doivent être adressées au préfet, par mémoire motivé, dans un délai de trois jours à compter de la publication des résultats. Aucune réclamation n'ayant été formulée, il est dès lors possible de suivre aux opérations prévues par la Loi sur les communes et son article 83, lequel prescrit ce qui suit:

Le Conseil général ou communal, ainsi que la Municipalité, sont installés le plus tôt possible par le préfet, mais une fois seulement écoulé le délai de dix jours dès l'élection du syndic.

J'invite l'assemblée à se lever.

Appel nominal et solennisation de la promesse légale¹

Le préfet: – Je vais donner lecture de la promesse. Après quoi, chacune et chacun d'entre vous lèvera la main droite et prononcera: «Je le promets» à l'appel de son nom.

Promettez-vous d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays?

¹Les suffrages obtenus par les candidats sont donnés en appendice, pp. 14 ss.

Promettez-vous d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer?

Mesdames et Messieurs les Conseillers:

Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Attinger Doepper Claire, Ballenegger Jacques, Bavaud Sandrine, Béboux Jean-Pierre, Bergmann Sylvianne, Blanc Eric, Blanc Jean-Louis, Bonnard Claude, Bonvin Jacques, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Bron Alain, Bucher Alma, Buffat Marc-Olivier, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Chappuis Gérard, Chollet Jean-Luc, Christe Paul-Louis, Cornaz Mireille, Cosandey Monique, Cosandey Roger, Coupy Bernard, Crausaz Françoise, Dallèves Pierre, Décosterd Anne, Diserens Dominique, Dunant Marc, Egli Andrea, Favre Sylvie, Fiora-Guttmann Martine, Foretay-Amy Marcelle, Fox Robert, Gabus Aline, Gebhardt André, Germond Florence, Gilliard Diane, Graf Albert, Grin Nicole, Heidegger Fernande, Hirschi Suzanne, Hoeffliger Anne, Honegger Roger, Hubler Alain, Julier Michel, Junod Grégoire, Longchamp Françoise, Loup Pierre-Henri, Lyon Anne-Catherine, Mach André, Maier Christina, Martin Olivier, Martin Philippe, Maurer-Savary Myriam, Mayor Isabelle, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Meylan Georges Arthur, Meylan Jean, Meystre Gilles, Mivelaz Philippe, Monot Claude-Olivier, Ostermann Roland, Pache Denis, Payot Pierre, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Peters Solange, Petit Dino, Pidoux Jean-Yves, Pittet Francis, Pitton Blaise Michel, Ravussin Bernard, Salla Béatrice, Salzmann Yvan, Sandri Massimo, Santschi Pierre, Savary Géraldine, Schaller Graziella, Schneider Gianni John, Segura Serge, Serathiuk Nelson, Tauxe-Jan Michelle, Truan Isabelle, Uffer Filip, Venezia Dino, Vuillemin Philippe, Vuilleumier Marc, Zahnd Bernard, Ziegler Geneviève.

Neuf personnes se sont excusées. Elles seront donc assermentées à la séance du 21 janvier, de même que les personnes qui n'ont pas été appelées ou ne sont pas présentes.

Au nom du Conseil d'Etat, que j'ai l'honneur de représenter ici, et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, je déclare que vous êtes régulièrement installés en qualité de membres du Conseil communal de Lausanne, pour une période de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2005.

Vous êtes invités à vous asseoir.

Prestation de serment des membres de la Municipalité et du syndic

Le préfet: – Il va être procédé maintenant à l'assermentation des membres de la Municipalité. Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir vous présenter devant moi.

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'article 48 de la Loi sur les communes du 28 février 1956 stipule ce qui suit:

Ne peuvent être simultanément membres d'une Municipalité:

- a) les parents et alliés en ligne ascendante ou descendante;
- b) les frères dans les communes dont la population excède 200 âmes;
- c) les oncles et neveux de sang dans les communes dont la population excède 400 âmes;
- d) les beaux-frères et les cousins germains dans les communes dont la population excède 800 âmes.

Donnant suite aux dispositions de l'article 87 de la Loi sur les communes, j'invite tour à tour les membres de la Municipalité, en présence les uns des autres, à déclarer s'il existe entre eux quelque degré de parenté ou d'alliance prohibé au sens de l'article 48 précité.

M. le syndic Daniel Brélaz: – Non, Monsieur le Préfet.

M^{me} la municipale Doris Cohen-Dumani: – Non, Monsieur le Préfet.

M. le municipal Olivier Français: – Non, Monsieur le Préfet.

M^{me} la municipale Eliane Rey: – Non, Monsieur le Préfet.

M. le municipal Jean-Jacques Schilt: – Non, Monsieur le Préfet.

M. le municipal Oscar Tosato: – Non, Monsieur le Préfet.

M^{me} la municipale Silvia Zamora: – Non, Monsieur le Préfet.

Le préfet: – Je vous remercie. Je donne maintenant lecture de la formule du serment prescrite par l'article 62 de la Loi sur les communes, à l'intention des membres de la Municipalité, lesquels voudront bien lever la main droite à l'appel de leur nom et répondre: «Je le promets.»

J'invite l'assemblée à se lever. *(Ainsi est-il fait.)*

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité:

Promettez-vous d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays?

Promettez-vous d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer?

Promettez-vous également d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées?

(A l'appel de son nom, chacun répond: «Je le promets.»)

Au nom de la loi, je déclare que vous êtes régulièrement installés en qualité de syndic et de conseillers municipaux. Je vous félicite vivement pour votre nomination et formule d'ores et déjà des vœux chaleureux pour l'accomplissement de votre mandat.

A ce stade-ci de notre cérémonie, j'aimerais rendre hommage et dire ma reconnaissance à toutes celles et à tous ceux, membres du Conseil communal ou de la Municipalité, qui achèveront leur mandat ces prochains jours pour des raisons diverses. Je cite en particulier, au sein de la Municipalité, MM. Bernard Métraux et Francis Thévoz. Ils ont donné le meilleur d'eux-mêmes, pour le bien de Lausanne et de tous ses habitants. Je leur adresse un chaleureux merci! Quant à M. Jean-Jacques Schilt, on aura certainement l'occasion de lui rendre hommage en temps utile.

Je vous invite à prendre place.

Election du président du Conseil pour l'année 2002

Le préfet: – Mesdames et Messieurs, nous allons constituer un Bureau provisoire et je constate avec satisfaction que M. Charles-Denis Perrin fonctionnera comme secrétaire provisoire de cette séance. Quant aux scrutateurs, on nous a proposé les noms de MM. Yves-André Cavin, Gérard Chappuis, Pierre Dallèves et Pierre Payot. Ils sont donc scrutateurs provisoires et je les remercie.

Mesdames, Messieurs, je vous rappelle la teneur des articles 10, 11 et 12 de la Loi sur les communes. Ils sont applicables au Conseil communal:

Le Conseil communal nomme chaque année dans son sein:

- a) un président;
- b) un ou deux vice-présidents;
- c) deux scrutateurs et deux suppléants.

Il nomme pour quatre ans son secrétaire, lequel peut être choisi en dehors du Conseil.

Le Bureau du Conseil est composé du président et des deux scrutateurs.

Le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second.

En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.

Le syndic, les membres de la Municipalité et le secrétaire municipal ne sont pas éligibles aux diverses fonctions mentionnées à l'article 10. Le secrétaire municipal peut toute-fois être élu secrétaire du Conseil communal.

Le secrétaire du Conseil communal ne peut être parent ou allié en ligne directe ascendante ou descendante, frère ou sœur du président.

Nous allons donc procéder à la nomination du président et j'invite l'assemblée à me présenter une ou des propositions.

M. Pierre Santschi (Les Verts): – Monsieur le Préfet, chers collègues. Le groupe écologiste Les Verts a le plaisir et l'honneur de vous proposer, pour la présidence du Conseil communal de notre ville, la candidature de M^{me} Marcelle Foretay-Amy, actuelle première vice-présidente de notre Conseil.

M^{me} Foretay-Amy est née en l'année chinoise du Buffle, sous le signe de la Vierge de notre calendrier.

Entrée au Conseil communal le 1^{er} janvier 1990, elle a siégé dans de multiples commissions, notamment à Gestion et aux Naturalisations.

Vous lui avez déjà accordé deux fois votre confiance dans le parcours qui sépare les humbles bancs de notre assemblée des honneurs suprêmes.

Je conclurai donc pas les vœux rimés suivants:

Apportant au perchoir la voix de la nature
Elle saura fort bien gérer la procédure
Défendant le Conseil avec la fermeté
Apte à maîtriser la Municipalité.
Elisons donc Marcelle avec tous nos suffrages!
Son élan donnera vigueur à notre ouvrage.

Ecrivons donc son nom sans une hésitation
Merci de votre écoute et de votre attention.

Le préfet: – On va l'applaudir... (*Applaudissements.*)

Que ces choses sont élégamment dites! Y a-t-il d'autres propositions? Il semble que cela ne soit pas le cas. Est-ce que M^{me} Foretay-Amy, qui s'est préparée deux fois depuis trois ans bientôt, est toujours disposée à être candidate?

M^{me} Marcelle Foretay-Amy (Les Verts): – Oui, Monsieur le Préfet.

Le préfet: – Cela nous facilite la tâche! Dès lors, nous allons procéder à l'élection de votre présidente et j'invite les scrutateurs à bien vouloir distribuer les bulletins de vote. Ce sont des huissiers chez vous? Ah, il y a des usages que je ne connais pas...

(Le scrutin est ouvert, puis clos.)

Le préfet: – Mesdames, Messieurs, je vous communique le résultat de l'élection de votre présidente. Le suspense est à son comble!... Je dirai d'emblée que votre présidente, M^{me} Marcelle Foretay-Amy est élue et je crois qu'il faut d'abord l'applaudir! (*Applaudissements.*)

Bien sûr que les comptables parmi vous aimeraient connaître son score. Comme il y a un vice de forme, soit plus de votants que de personnes assermentées, je ne sais s'il est très utile que je vous donne le décompte. Sachez qu'elle a obtenu 71 suffrages. Mais comme il y a des bulletins blancs, des bulletins nuls et plus de bulletins délivrés que de votants, puisqu'une personne qui n'était pas assermentée nous a rejoints et a voté, il n'est pas très important de savoir quels sont le résultat et le décompte finals. Mais vous avez quand même 71 voix, à peu de chose près, Madame, et je vous félicite! (*Applaudissements.*)

Réception donnée par le Parti des Verts en l'honneur de M^{me} Marcelle Foretay-Amy, présidente du Conseil pour 2002

M. Pierre Santschi (Les Verts): –

Très honoré Préfet, et vous, chers Conseillers,
Dont le vote éclairé s'est fort bien déployé,
Serviteurs des médias, Municipalité,
Vous, collaborateurs, qui nous facilitez
La vie dans ce Conseil par votre diligence,
Les Verts seraient heureux d'avoir votre présence

Le 21 janvier, au Théâtre, à Vidy
Après notre Conseil, Attention! Un lundi!
Réservez votre nuit, car nous voulons fêter
Selon la tradition, avec nos invités
Celle qui, grâce à vous, présidera, le soir,
Nos débats palpitants du haut de ce perchoir.

Mais pour faciliter notre organisation,
Répondez donc bien vite et, sans hésitation,
Faites un bon accueil à notre invitation.
Merci de votre écoute et de votre attention!

(Applaudissements.)

Le préfet: – Je suis tout particulièrement heureux de féliciter M^{me} la présidente Foretay-Amy pour sa brillante élection et lui présente mes vœux chaleureux pour l'exercice de cette importante tâche.

Election du secrétaire du Conseil communal

Le préfet: – Il va être procédé maintenant à l'élection du secrétaire du Conseil communal. Cette fois, MM. les scrutateurs ou les huissiers, vous seriez bien aimables de distribuer les bulletins aux 91 personnes présentes et assermentées... Je rappelle, à ce propos, qu'au terme de l'article 12 de la Loi sur les communes, *le secrétaire du Conseil communal ne peut être parent ou allié en ligne directe ascendante ou descendante, frère ou sœur de la présidente*. J'attends une ou des propositions pour le poste de secrétaire.

M. Marc Vuilleumier (POP): – Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs. Le Bureau de 2001 du Conseil communal a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Daniel Hammer, notre actuel secrétaire du Conseil communal. Beaucoup d'entre nous le connaissent. Pour ceux qui le connaîtraient moins, je dirai simplement qu'il est né en 1970 et a obtenu une licence en droit en 1996, après des études aux Universités de Lausanne et de Zurich. Depuis 1998, il est secrétaire de notre Conseil. En 1999, il a ouvert un site internet. C'est une personne compétente, disponible et créative. Et, si vous hésitez encore, M. Hammer est aussi un client assidu des artisans chocolatiers de la place: c'est donc un homme de goût, qui aime partager ce plaisir avec les gens qu'il affectionne. C'est aussi un signe de générosité. Il n'y a aucune raison que vous ne votiez pas pour lui! Je le recommande à vos suffrages. (*Rires.*)

Le préfet: – Merci Monsieur Vuilleumier. Y a-t-il d'autres candidatures? Il semble que cela ne soit pas le cas. Nous allons donc procéder à l'élection de votre secrétaire. J'invite MM. les huissiers à bien vouloir distribuer les bulletins.

(Le scrutin est ouvert, puis clos.)

Le préfet: – Mesdames et Messieurs, le résultat corrigé de l'élection de votre présidente s'inscrit à 70 voix pour M^{me} Foretay-Amy.

Je vous donne les résultats de l'élection de votre secrétaire:

Bulletins délivrés: 91 cette fois. Bulletins rentrés: 91. Bulletin blanc: 1. Bulletin nul: 1. Bulletins valables: 89. Majorité absolue: 45.

M. Daniel Hammer est élu secrétaire de votre Conseil par 89 voix. (*Applaudissements.*)

C'est presque une entrée triomphale. Je vous félicite, Monsieur le Secrétaire!

Mesdames et Messieurs, les attributions qui me sont confiées par la loi sont arrivées à leur terme. Je déclare les Autorités communales de Lausanne régulièrement installées pour la nouvelle législature 2002-2005. Dans quelques instants, vous procéderez, sous la présidence de votre présidente M^{me} Foretay-Amy, aux opérations prévues par l'article 89, 2^e alinéa, de la Loi sur les communes qui précise que *le Conseil nomme ensuite les autres membres du Bureau*. Je cède donc la présidence à M^{me} Foretay-Amy et vous retrouve tout à l'heure à l'occasion de l'allocution de votre syndic.

Allocution présidentielle d'ouverture

M^{me} Marcelle Foretay-Amy (Les Verts), présidente du Conseil communal: –

Monsieur le Préfet,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs,

Selon un calcul complexe, mathématique, le tournus a voulu que le groupement des Verts soit représenté au perchir de ce Conseil pour cette première année de législature. Désignée par mon groupe, puis élue par cette assemblée, je suis très heureuse d'accéder à cette charge que j'assumerai, soyez-en assurés, avec rigueur. Sachez aussi que je perdrai ma couleur politique pour devenir votre représentante, en même temps que la première citoyenne de cette ville. J'aimerais vous remercier, toutes et tous, pour la confiance que vous m'avez témoignée ce soir et suis très sensible à cet honneur.

Je salue tout particulièrement les 34 nouveaux élus – qui ne sont d'ailleurs pas tous nouveaux, certains ayant déjà siégé quelquefois. Le Bureau du Conseil est prêt à vous aider dans vos démarches. Et vous monterez pour la première fois à la tribune, paralysés par cet exercice de style. Un salut encore plus particulier au président sortant de charge Marc Vuilleumier, qui pendant cette année, avec fermeté, droiture et humour, nous a enchantés.

Mesdames et Messieurs, lors de l'assemblée des parlementaires de Suisse à Sion en septembre 2001, l'ensemble des Autorités législatives constatait la perte de substance, de force, pour ne pas dire de pouvoir de ses Chambres. Nous sommes beaucoup trop discrets, nous, miliciens, élus du peuple, qui apportons notre ligne politique en relation avec le parti que nous avons choisi, mais aussi notre sentiment personnel de percevoir la ville, notre quartier et tout un ensemble de choses qui font que nous aimons vivre ici et pas ailleurs. Nous avons aussi notre part de responsabilités. Les interventions à la tribune doivent être plus concises et s'attacher uniquement à l'objet traité. Nous gagnerons du temps, le respect des Autorités et des personnes qui nous portent attention.

D'autre part, le langage politique peut être rude. La confrontation passionnée n'interdit pas de faire preuve de courtoisie envers un collègue, adversaire du moment. J'y veillerai. Les questions orales en début de séance facilitent la fluidité de l'ordre du jour puisque les réponses viennent, en principe, immédiatement.

Parlons de démocratie participative et partageons ce moment avec les habitantes et habitants de cette ville: il leur suffira d'envoyer une question écrite et d'intérêt général au Conseil. La présidente lira ces questions à la tribune. Ainsi, la Municipalité pourra y répondre sur-le-champ. De plus, elles nous offriront un aperçu de ce que désire une Lausannoise, un Lausannois pour sa ville.

La politique n'est pas seulement un choix, mais une nécessité. La Ville de Lausanne est sérieusement endettée. Le Conseil a accepté le budget, il le fallait. Personne ne peut être indifférent à cet état de fait. L'une d'entre nous a déclaré: «La Ville s'endette pour notre mieux-vivre.» C'est parfaitement vrai. Mais, faut-il placer la barre si haut? Comment pourrions-nous justifier auprès de nos successeurs politiques, nos enfants, nos petits-enfants, une telle imprévoyance? Il sera absolument nécessaire, durant les quatre années à venir, de donner la priorité à l'assainissement de nos finances.

Nous devons repenser le sens de notre présence au monde, redécouvrir la relation unitaire de l'homme à la nature. C'est une citation de Hajin Nakamura.

Je forme tous mes vœux pour cette nouvelle législature. Merci de m'avoir prêté attention. (*Applaudissements.*)

La présidente: – A la tribune, quelques personnalités, mais aussi trois élèves de la 9^e du collège des Bergières, qui représentent leur classe et avaient très envie d'assister à cette assermentation.

Election du premier vice-président

La présidente: – Nous allons passer au point 6 de l'ordre du jour, l'élection du premier vice-président. J'attends vos propositions.

M. Michel Julier (Rad.): – Pour la première vice-présidence, les Radicaux ont le plaisir de vous présenter une personne que vous connaissez bien et qui siège parmi nous depuis de nombreuses années. Elle a déjà prouvé, par son engagement et son travail, qu'elle mérite votre confiance. Elle s'implique dans les dossiers qu'elle doit traiter, œuvre au plus près de sa conscience et fait en sorte que les responsabilités qui lui sont confiées soient menées à chef. D'autre part, elle s'investit dans la vie touristique de notre cité, tient à ce que nos visiteurs soient bien reçus et conservent de leur séjour à Lausanne un excellent souvenir. Cette mère de deux grandes filles et d'un garçon est aussi notre présidente de groupe. Vous avez toutes et tous reconnu M^{me} Martine Fiora-Guttman. Le groupe radical vous

propose sa candidature et vous demande de bien vouloir la soutenir. Je vous en remercie d'avance.

La présidente: – Y a-t-il d'autres propositions? Ce n'est pas le cas. L'élection a lieu au bulletin secret, à la majorité absolue au premier tour et relative au deuxième. Je prie MM. les huissiers de distribuer les bulletins de vote.

(Le scrutin est ouvert, puis clos.)

La présidente: – Résultat de l'élection à la première vice-présidence:

Bulletins délivrés: 91. Bulletins rentrés: 90. Bulletins blancs: 20. Bulletin nul: 1. Bulletins valables: 69. Majorité absolue: 35.

Est élue par 61 suffrages M^{me} Martine Fiora-Guttman, que je félicite. Je me réjouis de travailler avec elle, l'année prochaine. (*Applaudissements.*)

Election du deuxième vice-président

La présidente: – Nous pouvons passer au point 7 de l'ordre du jour et aborder l'élection du deuxième vice-président. J'attends vos propositions.

M. Dino Venezia (Lib.): – Au nom du groupe libéral, j'ai le plaisir et l'honneur de recommander à vos suffrages un Lausannois de naissance et dans l'âme. J'ai nommé Maurice Calame. Un homme qui n'a jamais quitté notre ville, où il est né le 30 janvier 1945, d'un père architecte, comme lui, conseiller communal, comme lui, mais radical, pas comme lui! Professionnellement, Maurice Calame, architecte EPFL, est indépendant depuis 2 ans et demi. Il s'est établi à son compte après avoir connu des moments difficiles, touché de plein fouet par la crise conjoncturelle dont nous espérons être sortis aujourd'hui. C'est dire qu'il connaît ce que représente la perte d'un emploi, les doutes et les craintes qui accompagnent cette situation. Mais nul besoin d'une telle épreuve pour faire de lui un être sensible, prompt à aider ou à rendre service. Ses nombreuses activités extraprofessionnelles font de lui, en cette année des volontaires, le type même du vrai bénévole. Quant à son activité politique, Maurice Calame l'a toujours exercée sur le plan communal. Il est conseiller communal de longue date, puisqu'il est entré dans notre Conseil en 1986 déjà. Il a siégé dans les Commissions permanentes des pétitions, de gestion et, actuellement, des finances qu'il aura l'honneur de présider cette année, si vous le voulez bien. Il est en outre rompu au fonctionnement du Bureau du Conseil, puisqu'il y fut scrutateur suppléant en 1987 et scrutateur en 1988. Il a également participé aux travaux de Commissions consultatives extraparlimentaires, comme celle des sports ou celle de l'urbanisme qu'il a d'ailleurs présidée. Il a eu le plaisir de voir certaines de ses motions suivies d'effets concrets, dont celle destinée à affecter l'école de l'avenue Dapples au centre de quartier sous-gare et Cour, ou celle demandant qu'une piste cyclable soit

aménagée au bord du lac. C'est donc une personnalité attachante, emblématique même, mais surtout très expérimentée, que je soumetts à vos suffrages. Des mérites que vous saurez reconnaître, je l'espère. Ce dont je vous remercie d'avance.

La présidente: – Y a-t-il d'autres propositions? Ce n'est pas le cas. Même mode de vote que tout à l'heure. Je prie MM. les huissiers de distribuer les bulletins de vote.

(Le scrutin est ouvert, puis clos.)

La présidente: – Résultat de l'élection à la deuxième vice-présidence:

Bulletins délivrés: 91. Bulletins rentrés: 89. Bulletins blancs: 9. Bulletin nul: 0. Bulletins valables: 80. Majorité absolue: 41.

Est élu à la deuxième vice-présidence M. Maurice Calame par 52 suffrages. Je vous félicite, Monsieur Calame. *(Applaudissements.)*

Election de deux scrutateurs

La présidente: – Point 8 de l'ordre du jour, élection de deux scrutateurs qui, conformément à l'article 11 de la Loi sur les communes, a lieu au scrutin de liste. Vous avez la possibilité de porter deux candidats sur votre bulletin. Majorité absolue au premier tour et relative au second. J'attends vos propositions.

M^{me} Myriam Maurer-Savary (Soc.): – Le Parti socialiste a le grand plaisir de présenter la candidature de M. Blaise Michel Pitton, que certains d'entre vous connaissent bien, car il siège depuis longtemps déjà au Conseil communal. M. Pitton est né en 1944. Il est typographe de profession, actuellement secrétaire régional du syndicat des médias Comedia. Il a été élu à ce Conseil en janvier 1990, réélu en 1993, en 1997 et tout dernièrement. Il siège actuellement à la Commission permanente de gestion depuis 1993. Il faisait auparavant partie de la Commission permanente des naturalisations. Je recommande chaleureusement cette candidature.

M^{me} Martine Fiora-Guttman (Rad.): – Au poste de scrutateur pour le Bureau 2002, j'ai le plaisir de soumettre à vos suffrages la candidature de M. Bernard Coupy. Conseiller communal depuis plusieurs années, M. Coupy est méticuleux et connaît bien les rouages de notre Conseil. Avenant et courtois de surcroît, il sera le digne représentant du groupe radical au Conseil communal et de notre Conseil dans son ensemble pour la désignation des commissions. Je vous le recommande vivement.

La présidente: – Une autre proposition? Ce n'est pas le cas. Je prie MM. les huissiers de distribuer les bulletins de vote. Vous pouvez donc porter deux noms sur votre liste. Les propositions: MM. Blaise Michel Pitton et Bernard Coupy.

(Le scrutin est ouvert, puis clos.)

La présidente: – Résultat de l'élection des deux scrutateurs:

Bulletins délivrés: 90. Bulletins rentrés: 90. Bulletins blancs: 2. Bulletin nul: 0. Bulletins valables: 88. Majorité absolue: 45.

Sont élus MM. Bernard Coupy (85 suffrages) et Blaise Michel Pitton (77 suffrages). 3 voix éparses. *(Applaudissements.)*

Election de deux scrutateurs suppléants

La présidente: – Point 9 de l'ordre du jour, élection de deux scrutateurs suppléants. Même mode de faire que précédemment. J'attends vos propositions.

M^{me} Andrea Egli (POP): – Le groupe POP et Gauche en mouvement propose à vos suffrages notre camarade Fernande Heidegger. Elle travaille activement comme secrétaire à l'AVIVO, Association vieillards, veuves et orphelins. Elle siège au Conseil communal depuis 1997 et a été membre de la Commission permanente de gestion pendant cette dernière législature.

M. Jean-Luc Chollet (VDC): – Je soumetts à vos bienveillants suffrages un représentant des hauts, des quartiers forains – des DOM-TOM, comme aurait dit Pierre Tillmanns – en la personne d'Eric Blanc. Né en 1967, marié, père de trois enfants, responsable technique d'une menuiserie et membre de l'Assemblée constituante, notre collègue Eric Blanc est secrétaire général et également vice-président du PDC vaudois. Nul doute qu'il saura faire l'affaire. Je le recommande donc à vos suffrages.

La présidente: – Merci Monsieur. Y a-t-il d'autres propositions? Ce n'est pas le cas. MM. les huissiers, veuillez distribuer les listes. Je vous rappelle que les deux noms proposés sont M^{me} Fernande Heidegger et M. Eric Blanc.

(Le scrutin est ouvert, puis clos.)

Abandon du jeton de présence

La présidente: – Il y a quelques années, avec la Commission permanente de gestion, nous avons été reçus par les associations installées à la maison de Rovéréaz et, plus particulièrement, par l'ONG MEDAIR. Ce fut une rencontre inoubliable pour moi, choquée par la condition des femmes afghanes et, en même temps, pleine d'admiration pour le travail de MEDAIR qui, en 1996 déjà, avait ouvert à Kaboul une cellule d'obstétrique, fermée par la suite pour les raisons que l'on devine aisément. En ce moment, MEDAIR termine la préparation d'un projet de soutien à 4000 familles déplacées par le conflit. Dans la région d'Hindu Gelogar, 300 femmes veuves, soutiens de familles, échangent travail contre nourriture. Il faut souligner

l'engagement humanitaire exceptionnel de son personnel afghan, qui œuvre en dépit des risques considérables qu'il a librement consentis. Bien avant les événements de septembre et bien avant le sévère constat d'un *Temps présent*, je m'étais promis de m'engager d'une façon ou d'une autre. Je vous propose, ce soir, selon la tradition, de céder nos jetons de présence pour ces femmes dont tous les droits ont été bafoués, reniés, et ces familles déplacées, qui devront retourner dans leurs villes, leurs villages dévastés. J'ai reçu un communiqué de presse du 5 décembre et vous en lis un tout petit extrait. Le commissaire européen M. Poul Nielson déclare ceci: *Aujourd'hui à Kaboul, je me suis trouvé face à l'immense défi humanitaire que cette situation représente. Avec tant de personnes démunies de tout et l'hiver qui s'annonce, il est vital que l'aide soit fournie aussi vite que possible.* Ce projet, que MEDAIR est maintenant en mesure de reprendre, va aider des centaines de femmes sans autre revenu à se nourrir, ainsi que leurs familles. A votre disposition, ici, quelques rapports annuels. Je vous remercie infiniment de votre attention. *(Applaudissements.)*

Election de deux scrutateurs suppléants

(Suite)

La présidente: – Résultat de l'élection de deux scrutateurs suppléants:

Bulletins délivrés: 90. Bulletins rentrés: 90. Bulletins blancs: 2. Bulletin nul: 0. Bulletins valables: 88. Majorité absolue: 45.

Sont élus: M^{me} Fernande Heidegger (70 suffrages) et M. Eric Blanc (64 suffrages). 4 voix éparses. Je vous félicite tous deux. *(Applaudissements.)*

Mesdames et Messieurs, vous venez d'élire le Bureau du Conseil communal de Lausanne pour l'année 2002. Je vous remercie de votre participation. Le Bureau provisoire peut reprendre place dans la salle. Le Bureau élu est prié de monter à la tribune.

Je prie MM. les huissiers d'aller chercher M. le préfet. Mesdames et Messieurs, veuillez vous lever.

Le préfet: – Je vous remercie. Vous pouvez vous asseoir.

La présidente: – J'ai l'honneur et le grand plaisir de donner la parole à M. le syndic.

Allocution de M. le syndic

M. Daniel Brélaz, syndic: –

Monsieur le Préfet,
Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic en charge,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Les urnes viennent de rendre leurs verdicts successifs et, pour la deuxième fois dans l'histoire lausannoise, le peuple a dû se rendre à trois reprises dans les bureaux de vote pour élire ses Autorités communales au complet. A cette occasion, les promesses électorales des différents partis, de gauche, de droite ou d'ailleurs, représenteraient une aggravation du budget de l'ordre de 50 à 70 millions de charges supplémentaires par année, si nous décidions de toutes les tenir! La législature 2002-2005 se caractérise par le retour à sept partis politiques dans la salle du Conseil communal, ceux-ci siégeant dans six groupes différents. Nous revenons ainsi à la formule des années 1994-1997, après quatre ans passés avec cinq partis et cinq groupes politiques. Quant à la Municipalité, elle se voit aussi dotée d'assez importantes modifications de structure, que vous avez pu lire dans la presse, avec notamment la reprise des finances par le syndic. D'où – vous me connaissez et il ne faut pas vous décevoir – un discours un peu plus chiffré qu'habituellement.

La législature qui vient de se terminer par l'adoption du budget communal les 11 et 12 décembre s'est caractérisée – et c'est heureux – par une forte décline du chômage en ville de Lausanne, avec le passage de près de 8600 chômeurs, il y a quatre ans, à environ 4000 aujourd'hui. Mais quelques signes conjoncturels discordants rendent difficiles les prévisions pour ces prochains mois, dans un sens ou l'autre. Simultanément, hélas, la précarité de la situation de nombreux membres de la société est en augmentation, comme l'actualité du jour s'est encore chargée de nous le rappeler. Les quatre années écoulées – plus particulièrement les deux dernières d'entre elles – ont été marquées par une grave tendance frappant l'ensemble de notre pays. Jusqu'alors et à de rares exceptions d'importance relativement mineure, les Autorités fédérales tenaient compte dans leurs décisions de l'intérêt des populations cantonales et communales. Et les Autorités cantonales demeuraient attentives, malgré tout, à la situation des communes du canton. Cette situation s'est trouvée complètement bouleversée ces deux dernières années. Obsédée par les libéralisations les plus diverses, l'Autorité fédérale ne tient plus du tout compte de l'intérêt des Cantons, des Communes et de la population. Pour les nombreux lecteurs d'*Agefi*, je signale qu'aujourd'hui, l'indice électrique de la bourse de Francfort passe à Fr. 1.05 le kWh pendant deux heures, de 16 à 18 heures, soit un prix qui devient californien, vingt-cinq fois plus élevé que celui des heures creuses normales. On voit donc qu'à la moindre vague de froid, si quelques installations ne sont pas disponibles, la politique fédérale conduit tout droit dans le mur. Mais c'est un mur fort cher pour les divers membres de notre société. La même Autorité fédérale consent, par une de ses Chambres – on verra si la deuxième suit – des rabais somptueux à divers groupes de gros payeurs d'impôts. Pour compenser ces pertes de recettes, elle reporte systématiquement sur les Cantons et les Communes des charges de plus en plus lourdes et non absorbables. Tout se passe, en fait, comme si Maman Helvétia, sollicitée par les actualités les plus diverses, se mettait à manger ses enfants, les Cantons, qui, eux-mêmes,

ne font pas toujours preuve de la plus grande attention face à leurs nombreux rejetons, les Communes. Il y a ici un risque grave de vouloir ignorer de plus en plus systématiquement, pour des raisons politiques parfois compréhensibles, les trois échelons du pouvoir fédéral qui ont fait la force de notre pays, à savoir la Confédération, les Cantons et les Communes. Certes, quelques efforts louables sont entrepris dans certains domaines, mais, globalement, la tendance va en ce moment vers une dégradation au détriment des collectivités publiques dites inférieures. Pris dans ce mouvement de transfert de charges et de retrait de compétences, les Cantons n'osent affronter des populations que divers groupes, de différents bords, sont prompts à agiter – et ne peuvent reporter les charges dont ils héritent. Ils se tournent alors tout naturellement vers la solution de facilité consistant à transmettre ces charges aux Communes, ou à leur retirer des recettes. Et les Communes ne peuvent bien sûr pas transférer leurs charges aux sociétés de quartiers. En dix ans, de 1990 à 2000, la charge nette supportée par Lausanne, à titre de dédommagement à verser à d'autres collectivités publiques ou à recevoir de celles-ci, est passée de 44 millions nets en 1990 (76 à payer, 32 à recevoir) à 92 millions nets (136 à payer, 44 à recevoir) aux comptes 2000. Ces 48 millions de charges supplémentaires doivent bien sûr être absorbés par la Ville. Malgré cela et grâce à une politique financière rigoureuse, quoi qu'en disent certains – il n'y a qu'à voir le nombre d'amendements que le Conseil propose le jour du budget – le déficit tendrait vers zéro pour 2004, si la conjoncture favorable se maintient dans la bonne direction. C'est malheureusement le moment que le Canton choisit pour remettre «une compresse» qui avoisine les 20 millions à cette échéance. Dès lors, quelle est la marge de manœuvre et quelles sont les possibilités d'agir pour une Commune?

Dorénavant, les Communes doivent – c'était le combat d'Yvette Jaggi entre autres – beaucoup plus vigoureusement intervenir dans les débats aux niveaux fédéral et cantonal lorsque leurs intérêts sont manifestement lésés. Ainsi, cela fait bientôt vingt ans que la Confédération dit que «tout de suite... bientôt... demain... après-demain...», il faudra tenir compte des quelques dizaines de millions de francs de charges routières que supportent les Villes: les Communes sont en effet les seules à ne pas participer à la répartition de l'impôt sur les carburants. Cela fait vingt ans que des promesses sont faites et nous espérons qu'elles se concrétiseront un jour. On peut regretter que certains députés lausannois disent qu'ils sont là comme députés et oublient qu'ils rentrent chez eux le soir, dans le territoire d'une commune où certains débats ont lieu. Les Communes – et spécialement les Villes centres – doivent impérativement exiger que les promesses émises récemment par le Conseil d'Etat vaudois, dans lequel nous voulons avoir confiance, ne soient pas que des paroles en l'air, mais deviennent des réalités ces toutes prochaines années. En effet, l'opération EtaCom a surtout démontré que certaines Villes centres – et Lausanne plus que toutes les autres – effectuaient nombre de tâches qui, dans le reste du canton, soit n'étaient pas réalisées malgré l'existence d'une loi,

soit étaient accomplies purement et simplement par le Canton lui-même. Ces tâches doivent être reconnues. Il serait naturel que Lausanne soit indemnisée lorsqu'elle assume ce dont le Canton se charge pour d'autres communes. Toutefois, il apparaît que la meilleure solution – que le Canton pourrait éventuellement reprendre aussi, mais cela ne serait pas efficace d'après tout ce qui a pu être constaté dans le domaine scolaire à propos d'EtaCom – serait l'indemnisation et le mandat de prestations gérés à taille encore humaine, celle d'une ville comme Lausanne. Au niveau régional, des mesures doivent être aussi prises pour que les charges supportées par les Villes centres en faveur de bien d'autres communes de la région ne soient pas indemnisées sur le principe de l'aumône – ce qui se passe notamment en matière culturelle – mais trouvent des sources de répartitions financières correspondant au flux des charges générées par les citoyens des diverses communes. Il est évident que dans un cas comme dans l'autre, si l'on veut construire une région, il faut faire preuve de beaucoup de patience et de bonne volonté. Une bonne entente avec l'Autorité cantonale et toutes les communes avec lesquelles nous travaillons en partenariat est préférable à toute autre mesure. Mais il faudra aussi se poser la question, si ces discussions devaient tendre vers des temps qui se rapprochent de l'éternité – comme on l'a constaté notamment dans le cas du stand de Vernand – si l'éternité n'est pas un peu trop longue par rapport à nos besoins... Dans cette optique, se demander également quelles mesures sont à notre disposition pour que les Lausannois bénéficient d'un traitement plus équitable.

Dans un autre registre, la responsabilité de la Municipalité et du Conseil communal est également grande. En effet, si l'on se réfère aux tendances dominantes – et l'on entend de plus en plus de propos dans ce sens au Conseil communal – exposées précédemment, si nous suivions la piste suggérée par certains penseurs, à savoir de rééquilibrer par des coupes drastiques toutes les charges que nous légue les Autorités dites supérieures, nous nous retrouverions alors dans une situation doublement inacceptable. Les tâches communales sont fondamentales pour les habitants. Il serait un peu hasardeux que, pour financer des tâches nationales concernant fort peu les Lausannois – telles que la politique militaire, agricole (encore qu'il y ait des exceptions sur le territoire lausannois), ou la recapitalisation de Crossair, par exemple – on doive faire souffrir les villes centres et que, par une espèce de politique d'équilibrage mal comprise, ce soient les habitants qui souffrent dans leurs besoins indispensables de proximité. D'autant plus que ceux qui connaissent l'Europe – je sais que parmi vous beaucoup sont assez favorables à un rapprochement avec l'Union européenne – et suivent ce qui s'est passé il y a quelques dizaines d'années en Belgique, savent à quoi cela peut conduire. Il y a trente ou quarante ans, la Belgique a transféré passablement de charges sur les Communes, qui se sont lancées dans des coupes saignantes, avec des effets très graves sur la population. Résultat: au moment où cela allait un peu mieux, l'Etat national leur a transmis un deuxième train du même genre, auquel elles n'ont pas pu

faire face. Et il intéressera tel ou tel conseiller communal que j'ai entendu au budget, d'apprendre que de nombreuses Villes belges consacrent aujourd'hui plus de 50% – ce qui est bien sûr inacceptable – de leurs ressources au service de la dette, mais qu'en dépit de cela, les banques leur prêtent encore. Il faut donc très clairement admettre que nous devons nous battre aujourd'hui contre les dégradations imposées par les Autorités dites supérieures. Les Communes, les Villes centres ne peuvent plus être les parents pauvres de la politique fédérale et cantonale. Je pense que beaucoup d'entre nous, de tous partis politiques, quelles que soient leurs options, même divergentes par rapport à ce que je viens de dire, doivent au moins reconnaître une chose: au niveau cantonal, les Villes centres et les députés lausannois devraient présenter un front uni quand des situations tendant à léser la ville, la région, se présentent.

Il faut savoir, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues de la Municipalité, que la législature 2002-2005 va nous placer face à tous les discours résultant des paramètres que j'ai précédemment cités, car je les ai entendus ces derniers mois, de l'un ou l'autre membre du Conseil communal. Actuellement, le cumul des effets de la politique nationale et cantonale tend à hausser, à court terme, le déficit du budget aux environs de 40 millions de francs. Il n'est pas absolument certain que nos très chères Autorités supérieures soient au bout des trains de mesures envisagés. Nous devons donc, en priorité, faire des choix entre différentes philosophies précédemment évoquées. Celui qui vous parle privilégie très clairement les pistes visant à ce que le Canton et les Communes de notre agglomération participent rapidement, de manière équitable, aux charges que les Lausannois assument pour eux. Et ceci dans un véritable contrat de partenariat. Il s'agit que chacun, dans toute la mesure du possible, y trouve quelque chose à gagner. Choix capital entre la naissance d'une région sur des bases équitables ou la stricte défense individuelle des intérêts communaux de chacun. Une collaboration étroite avec le Canton pour le bien de l'ensemble de la population – parce que chacun d'entre nous est citoyen de la ville, du canton et de la Confédération, malgré tout – ou le risque de devoir plus minutieusement analyser quelles sont les tâches communales et celles que nous faisons pour d'autres, pourrait en résulter. Nous préférons, et je crois que c'est un message positif, construire la région. Mais nous ne pourrons le faire que si nous ne sommes pas seuls.

A plus court terme et pour la quatrième fois, nous vous soumettrons un programme de législature au début du printemps. La législature 2002-2005 sera celle de la construction de TRIDEL et, espérons-le, du Métro M2. Ces deux grands projets, structurants à divers titres, tendront à influencer de manière relativement prioritaire certains investissements pour ces prochaines années.

Pour terminer, je tiens personnellement à souhaiter à chacun d'entre vous, Madame la Présidente, Monsieur le

Préfet, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, de joyeuses fêtes et une très bonne année 2002. (*Applaudissements.*)

La présidente: – Je remercie M. le syndic. J'ai le grand honneur et le plaisir de donner la parole à M. le préfet.

Allocution de M. le préfet

M. Jacques Nicod, préfet du district de Lausanne: –

Mesdames et Messieurs les membres des Autorités lausannoises,
Mesdames et Messieurs les invités,
Mesdames et Messieurs les membres du public,

Quelques esprits chagrins se posent la question de savoir si nos cérémonies ne sont que des mises en scène sans signification ou encore des pertes de temps pour dirigeants. Ils tentent alors un certain nombre de démonstrations. Pour ma part, je retiens quelques affirmations que j'ai lues dans une récente étude sur l'ethnologie de l'assermentation et, plus particulièrement, dans le canton de Vaud. On se rappelle, par ailleurs, qu'il est influencé par notre triple héritage: savoyard, bernois et napoléonien. Cette étude dit, entre autres, ce qui suit sur le serment politique: *La cérémonie d'assermentation implique le rapport au savoir. Le rituel possède une dimension qui prête à l'interprétation et qui mobilise des symboles et leurs définitions plus ou moins complexes. L'assermentation peut être considérée comme un rituel, par rapport au temps. Le temps du rituel n'est pas celui de la vie quotidienne. Il intervient à un moment précis de la vie sociale. L'assermentation peut être considérée comme un rituel par rapport au sacré. Les rituels laïques peuvent faire appel au religieux ou à un substitut du divin, parce que l'on considère ici que l'Etat conserve toujours quelques caractères de l'Eglise.* Plusieurs de ces notions sont ainsi vérifiées à Lausanne, aujourd'hui. Plus loin, cette étude révèle que les systèmes démocratiques occidentaux se mettent en place à partir du XIX^e siècle et reposent sur le principe de la représentation du peuple par des individus. Le pouvoir vient du peuple et les élus doivent être les porteurs des valeurs de ceux qu'ils représentent. La question de l'accès au pouvoir se joue autour de la notion d'élection, ce processus particulier qui a pour effet de changer l'individu en homme public. Un citoyen se trouve soudainement investi d'une charge que les autres n'ont pas. Ce n'est que parce qu'il est mandataire de la collectivité qu'il peut agir sur les autres. En accédant au pouvoir, les mandataires endossent un rôle nouveau. Aujourd'hui, toutes et tous, vous êtes devenus, dans votre commune de Lausanne, capitale vaudoise par ailleurs, des personnages hors du commun, représentants et porte-parole d'une partie de la population si vous êtes membres du Conseil communal, ou de la collectivité dans son ensemble, vous, les membres de la Municipalité. A des degrés divers, vous sacrifierez une partie de votre temps, de votre énergie, en vous exposant au danger de la critique. La

tâche est belle mais ingrate, nécessitant une grande capacité de dévouement et d'abnégation. Pour les uns, la démarche de ce jour est toute nouvelle, alors qu'elle est renouvelée pour d'autres. Toutes et tous, vous avez tout à l'heure formulé la promesse. J'ai la conviction que chacune et chacun d'entre vous, à la place qui est la sienne, s'emploiera à honorer le titre de citoyenne ou de citoyen actif, ou encore de magistrat, pour le plus grand bien de votre commune et de ses habitants; donc aussi de notre canton que nous aimons tant et de notre pays. Vous l'avez toutes et tous promis. Le drapeau aux couleurs vaudoises, porté dignement par un sergent de gendarmerie, est le symbole visible de la permanence et de l'unité de notre canton. Les communes qui le composent restent subordonnées à l'Etat et sont soumises à l'ordre juridique établi par ce dernier. Lausanne est la dixième des douze communes du district de Lausanne à avoir installé ses Autorités pour la prochaine législature. Il y a deux semaines: Renens, Prilly, Jouxens et Paudex; la semaine passée Belmont, Pully, Le Mont, Cheseaux, Crissier; demain Romanel et, finalement, Epalinges au soir du 20 décembre. Vous le savez dès lors, le district de Lausanne, notre district, compte douze communes et presque 190'000 habitants. Au total, 855 conseillers et conseillers communaux seront assermentés, de même que 12 syndics et 54 conseillères et conseillers municipaux, soit au total 921 personnes élues ou désignées pour accomplir leur mandat dans le cadre de leur commune respective. Il ne s'agit pas ici de vous apitoyer sur le sort de l'agenda du préfet en cette fin d'année, mais bien plutôt de relever que cette énumération, plus courte et moins poétique qu'un inventaire à la Prévert, dégage un formidable potentiel d'énergie, d'idées, de bonne volonté, d'initiatives, qui nous permet de rêver quelque peu et de nous réjouir à chaque fois que l'on évoquera les notions de partage, rapprochement, réflexion, collaboration, association ou encore régionalisation. Certes, ces notions existent déjà au sein de nos communautés, mais elles pourraient encore se développer. Nous devons évoluer. Certaines conventions devront être revues, corrigées et adaptées à l'évolution du temps et des hommes. D'autres protocoles d'accord devront être conçus, rédigés et adoptés.

La législature qui commence le 1^{er} janvier 2002 s'annonce sous de bons auspices. Elle verra l'aboutissement probable des travaux de la Constituante et offrira, je l'espère, des pistes nouvelles en ce qui concerne les fusions de communes, les collaborations intercommunales et les agglomérations. L'arsenal des dispositions légales actuelles permet déjà la création d'associations intercommunales pour des domaines spécifiques ou multiples. Par ailleurs, un groupe de travail restreint réfléchit à ce que pourrait contenir une éventuelle loi sur les agglomérations, qui pourrait aussi s'appeler communauté de communes ou encore fédération de communes. A ce stade, finalement, peu importe le terme choisi; ce qui compte, c'est la volonté de progresser ensemble. *Il faut transcender les limites communales, tout en leur permettant de garder en main leur destinée*, disait Jean Chevallaz, bientôt ancien syndic de Pully, au soir du 1^{er} août, dans un discours à ses habitants. Il est vrai que les

Autorités communales doivent pouvoir prendre elles-mêmes les décisions qui leur incombent et qui les concernent directement. Mais la problématique des villes centres ne se pose pas seulement à l'échelon de notre canton. C'est devenu un sujet d'actualité fédérale, comme l'a rappelé récemment une délégation du Conseil d'Etat, qui recevait les préfets vaudois à l'occasion d'une réunion d'échange et de travail. Dans les onze autres communes du district, je dis à l'occasion des cérémonies d'installation et d'assermentation: *Notre proximité avec la capitale vaudoise, Lausanne, nous obligera à repenser certaines collaborations au sein de notre district*. L'orientation donnée aux diverses sections de la Municipalité de Lausanne est signe d'un renouveau prometteur. Nous aurons un jour à être fiers toutes et tous de ce coin de pays dans lequel nous vivons, fiers de notre lieu d'habitat, fiers des retombées potentielles offertes par la région lausannoise tout entière, qui peut et doit s'affirmer comme un tout cohérent, porteur d'espoir aussi. Région-Lausanne est un vocable universel. Et puisque l'article 4 du projet d'une nouvelle Constitution vaudoise stipule que Lausanne est la capitale du canton, il n'est pas exclu d'imaginer cet état de fait, voire cette reconnaissance implicite, qui lui permettra d'être traitée différemment des autres communes de notre canton. Cette dynamique-là ouvre des perspectives intéressantes. Je ne doute pas un instant, Mesdames et Messieurs, que les excellentes relations qui n'ont cessé de caractériser les rapports entre la Préfecture et le Gouvernement vaudois se poursuivront pour la nouvelle législature et que l'ensemble des membres de nos institutions auront à cœur de trouver les solutions aux nombreux défis qui nous attendent. Le monde dans lequel nous évoluons, vous et moi, est de temps à autre secoué par des turbulences imprévues. Depuis le 11 septembre, le catalogue de nos certitudes s'est singulièrement inscrit à la baisse. Mais, j'en suis convaincu, c'est par une remise en question à tous les niveaux de notre processus démocratique et par notre engagement individuel que nous apporterons des ébauches de solutions qui permettront déjà, peut-être à l'échelon de notre canton, d'infléchir la tendance qui nous place dans une situation peu enviable, en comparaison de la plupart des autres cantons suisses.

Mesdames et Messieurs, être citoyens actifs, c'est aussi se sentir responsables et solidaires. Rappelons-nous que le citoyen d'une commune est aussi citoyen vaudois et suisse, qu'il n'a qu'un seul porte-monnaie en tant que contribuable et que les cordons de la bourse ne sont pas extensibles à merci. Selon le principe des vases communicants, des rééquilibrages seront inévitables, après concertations et négociations entre les diverses Autorités et instances concernées. Le processus visant à désenchevêtrer les tâches Canton/Communes, EtaCom, est en cours et va s'engager au niveau de la réflexion d'abord, vers un troisième train de mesures très important, dans le domaine social en particulier qui nous touche directement, vous et moi, et tous nos concitoyens. Malgré les phénomènes de dédoublement de la personnalité, il n'y a pas place en nous pour des modes de réflexion différents. Nous sommes,

chacun d'entre nous, un et unique. Sur cette terre et en démocratie particulièrement, personne, ni aucun groupe politique n'a la vérité à lui tout seul. C'est au travers des contacts, des échanges et des discussions que l'on se forge une opinion durable et profitable au plus grand nombre. Arrivé au terme de cette séance d'assermentation, j'aimerais citer deux extraits de prises de positions récentes, très simples et auxquelles j'adhère personnellement sans réserve. Au lendemain du drame de Zoug et après ceux vécus dans le monde et en Suisse, j'ai lu un texte fort dans la tribune du lecteur, sous le titre: *Réapprendre à vivre ensemble*, dont je cite un court passage. Ce texte est des plus actuels, après le drame récent vécu à Lausanne également: *La seule compétition valable est celle sur soi-même. Notre société doit repenser sa finalité. Six mille millions d'individus ne pourront pas tous être les premiers. Pour cela, il faut réapprendre à vivre ensemble, à ne plus voir l'autre comme un concurrent et un adversaire. Il faut revoir notre niveau de vie. Il faut remplacer la compétition par la collaboration, remplacer adversaire par partenaire.* La seconde prise de position, très courte, mais non moins sincère, nous vient de votre ancien président du Conseil communal de Lausanne, M. Marc Vuilleumier, récemment invité à la Préfecture avec son Bureau, à l'occasion d'une partie festive. Arrivé au terme de la soirée, je lui disais: «Quel enseignement tires-tu de ton engagement politique durant l'année 2001?» Il m'a dit: «Pour faire de la politique, il faut aimer les gens. Aimer les gens, c'est les écouter. C'est donc aussi les respecter.»

En tant que représentant du Conseil d'Etat, je vous félicite pour les différentes fonctions que vous venez d'accepter de remplir, sur la foi du serment, au sein du pouvoir délibérant et de l'Exécutif de votre Commune. Mesdames et Messieurs, je rends hommage à votre civisme, attesté par votre présence active à cette séance constitutive des Autorités de Lausanne. Je souhaite que vos débats soient constamment animés du meilleur état d'esprit possible, que tous les membres de votre Municipalité soient efficacement soutenus dans l'exercice de leurs charges. A quelques semaines des fêtes de fin d'année, je forme des vœux de bonheur et de santé pour vous et vos proches. J'imagine que vous entrez d'un bon pied dans la nouvelle législature 2002-2005, pleine de nombreuses promesses et de tout autant de satisfactions. Il y a aussi à Lausanne une qualité de vie à retrouver et à préserver. C'est ce que je vous souhaite de tout cœur à toutes et à tous, en vous remerciant de votre attention. (*Applaudissements.*)

La présidente: – Mesdames et Messieurs, veuillez vous lever, je vous prie.

La séance est terminée. Je vous donne rendez-vous le 21 janvier, à 18 heures.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de Noël et de fin d'année. Merci. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à 18 h 05.

Le rédacteur

Jean-Gabriel Lathion
Lausanne

Composition

Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

ELECTION DE 100 CONSEILLERS COMMUNAUX 28.10.2001

*** RESULTATS DEFINITIFS ***

VOTR020 - ATTRIBUTION DES SIEGES PAR PARTI DATE: 29.10.2001 HEURE: 05H44

SUFFRAGES OBTENUS :

PARTI 01 : La voie du centre PDC - UDC	142.318
PARTI 02 : Les Verts - mouvement écologiste vaud.	258.521
PARTI 03 : Parti socialiste	462.035
PARTI 04 : Parti radical-démocratique lausannois	396.656
PARTI 05 : Parti ouvrier et popu. et gauche en mvt	168.194
PARTI 06 : Parti libéral lausannois	196.927
PARTI 07 : lausannois.ch - Citoyens en mouvement	53.821

NOMBRE TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS : 1.678.472

QUORUM : (5 % DE 1.678.472) = 83.923.60

ELECTION DE 100 CONSEILLERS COMMUNAUX 28.10.2001

*** RESULTATS DEFINITIFS ***

VOTR020 - ATTRIBUTION DES SIEGES PAR PARTI DATE: 29.10.2001 HEURE: 05H44

PARTIS AYANT OBTENU LE QUORUM :

PARTI 01 : La voie du centre PDC - UDC	142.318
PARTI 02 : Les Verts - mouvement écologiste vaud.	258.521
PARTI 03 : Parti socialiste	462.035
PARTI 04 : Parti radical-démocratique lausannois	396.656
PARTI 05 : Parti ouvrier et popu. et gauche en mvt	168.194
PARTI 06 : Parti libéral lausannois	196.927

NOMBRE TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS : 1.624.651

ELECTION DE 100 CONSEILLERS COMMUNAUX 28.10.2001

*** RESULTATS DEFINITIFS ***

VOTA010 - ATTRIBUTION DES SIEGES PAR PARTI DATE: 29.10.2001 HEURE: 05H47

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

TOTAL DES SUFFRAGES	:	1.624.651	
NOMBRE DE SIEGES	:	100	
QUOTIENT ELECTORAL	:	16.247	(16.246,51)

PREMIERE REPARTITION :

PARTIS	SUFFRAGES	RESTE	SIEGES
A : PARTIS APPARENTES (01+04+06)	735.901	4.786	45
B : PARTIS APPARENTES (02+03+05)	888.750	11.412	54
	TOTAL :		99

NOMBRE DE SIEGES A REPARTIR : 100 - 99 = 1

ELECTION DE 100 CONSEILLERS COMMUNAUX 28.10.2001

*** RESULTATS DEFINITIFS ***

VOTA010 - ATTRIBUTION DES SIEGES PAR PARTI DATE: 29.10.2001 HEURE: 05H49

REPARTITION DES SIEGES DANS LE GROUPE ==> A

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

TOTAL DES SUFFRAGES	:	735.901	
NOMBRE DE SIEGES	:	45	
QUOTIENT ELECTORAL	:	16.354	(16.353,35)

PREMIERE REPARTITION :

PARTIS	SUFFRAGES	RESTE	SIEGES
01 : La voie du centre PDC - UDC	142.318	11.486	8
04 : Parti radical-démocratique lausannois	396.656	4.160	24
06 : Parti libéral lausannois	196.927	679	12
	TOTAL :		44

NOMBRE DE SIEGES A REPARTIR : 45 - 44 = 1

ELECTION DE 100 CONSEILLERS COMMUNAUX 28.10.2001

*** RESULTATS DEFINITIFS ***

VOTA010 - ATTRIBUTION DES SIEGES PAR PARTI DATE: 29.10.2001 HEURE: 05H50

REPARTITION DES SIEGES DANS LE GROUPE ==> B

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

TOTAL DES SUFFRAGES	:	888.750	
NOMBRE DE SIEGES	:	55	
QUOTIENT ELECTORAL	:	16.160	(16.159,09)

PREMIERE REPARTITION :

PARTIS	SUFFRAGES	RESTE	SIEGES
02 : Les Verts - mouvement écologiste vaud.	258.521	16.121	15
03 : Parti socialiste	462.035	9.555	28
05 : Parti ouvrier et popu. et gauche en mvt	168.194	6.594	10
	TOTAL :		53

NOMBRE DE SIEGES A REPARTIR : 55 - 53 = 2

ELECTION DE 100 CONSEILLERS COMMUNAUX 28.10.2001

*** RESULTATS DEFINITIFS ***

VOTR060 - ATTRIBUTION DES SIEGES PAR PARTI DATE: 29.10.2001 HEURE: 05H56

ATTRIBUTION DEFINITIVE DES SIEGES

PARTIS	SUFFRAGES	SIEGES
01 : La voie du centre PDC - UDC	142.318	9
02 : Les Verts - mouvement écologiste vaud.	258.521	16
03 : Parti socialiste	462.035	29
04 : Parti radical-démocratique lausannois	396.656	24
05 : Parti ouvrier et popu. et gauche en mvt	168.194	10
06 : Parti libéral lausannois	196.927	12
	TOTAL :	100

FORMULE NO 2

ELECTION DE 100 CONSEILLERS COMMUNAUX

28 octobre 2001

District Commune

07 5586

État des suffrages de la Commune de Lausanne

Commune de Lausanne

29.10.2001 05 H 59' 28"

Liste (parti) No	01	Bulletins non modifiés	Bulletins modifiés	Total
La voie du centre PDC - UDC		814	585	1.399

SUFFRAGES NOMINATIFS ET DE PARTI

Page 1

Candidats	Suffrages provenant des		Total
	bulletins non modifiés	bulletins modifiés	
Candidats élus			
1 01 GLATZ Georges	814	2.140	2.954
2 04 CHOLLET Jean-Luc	814	1.410	2.224
3 03 BLANC Eric	814	1.009	1.823
4 21 PACHE Denis	814	1.002	1.816
5 02 ABBET Raphaël	814	967	1.781
6 10 CORNAZ Mireille	814	887	1.701
7 20 METTRAUX Claude	814	723	1.537
8 08 BUCHER Alma	814	708	1.522
9 15 GRAF Albert	814	642	1.456
Candidats non élus			
10 22 PECLARD Daniel	814	612	1.426
11 30 SCHALLER René	814	598	1.412
12 13 FRACHEBOUD Cédric	814	590	1.404
13 27 ROLAND Nicolas	814	524	1.338
14 29 SAVARY Nadine	814	523	1.337
15 25 RABOUD Bénédicte	814	522	1.336
16 06 BESSE Gérald	814	514	1.328
17 19 KOPP Vincent	814	502	1.316
18 05 ANDREY Willy Gaston	814	488	1.302
19 24 PIATTINI David	814	478	1.292
20 31 SIEGFRIED Claude	814	474	1.288
21 32 ZAMBONI René	814	464	1.278
22 07 BLANC-SCHALLER Gabriela	814	454	1.268
23 16 GRANDJEAN Gil	814	444	1.258
24 26 ROLAND-MURDTER Martine	814	440	1.254
25 18 KANDAOUROFF Danila Pierre	814	429	1.243
26 28 SAUGEON-LINKENHEIL Esther	814	418	1.232
27 09 CHKAIMI Anissa	814	410	1.224
28 14 GASSOUMA-MATTHEY Anne-Françoise	814	400	1.214
29 17 KIENBERGER-DEUX Marie-Christine	814	389	1.203
30 11 DALBERTO Gérard	814	381	1.195
31 23 PELICHET-COELHO Maria da Conceição	814	358	1.172
Suffrages nominatifs totaux	26.048	20.242	46.290
Suffrages complémentaires	55.352	40.676	96.028
Suffrages de parti totaux	81.400	60.918	142.318

FORMULE NO 2

ELECTION DE 100 CONSEILLERS COMMUNAUX

28 octobre 2001

District Commune

07 5586

État des suffrages de la Commune de Lausanne

Commune de Lausanne

29.10.2001 05 H 59' 28"

Liste (parti) No	02	Bulletins non modifiés	Bulletins modifiés	Total
Les Verts - mouvement écologiste vaud.		1.670	857	2.527

SUFFRAGES NOMINATIFS ET DE PARTI

Page 1

Candidats	Suffrages provenant des		Total
	bulletins non modifiés	bulletins modifiés	
Candidats élus			
1 01 BRELAZ Daniel	1.670	3.842	5.512
2 04 OSTERMANN Roland	1.670	2.282	3.952
3 06 PIDOUX Jean-Yves	1.670	1.937	3.607
4 03 DECOSTERD Anne	1.670	1.888	3.558
5 02 FORETAY-AMY Marcelle	1.670	1.853	3.523
6 07 SANTSCHI Pierre	1.670	1.828	3.498
7 08 BALLENEGGER Jacques	1.670	1.591	3.261
8 09 BERGMANN Sylvianne	1.670	1.355	3.025
9 10 BONNARD Claude	1.670	1.352	3.022
10 11 BRELAZ-BUCHS Marie-Ange	1.670	1.351	3.021
11 05 PETIT Dino	1.670	1.307	2.977
12 34 BONVIN Jacques	1.670	1.269	2.939
13 20 MAYOR Isabelle	1.670	1.219	2.889
14 25 SALLA Béatrice	1.670	1.157	2.827
15 12 DISERENS Dominique	1.670	1.093	2.763
16 33 BAVAUD Sandrine	1.670	1.066	2.736
Candidats non élus			
17 19 MAIER Christina	1.670	1.052	2.722
18 16 FREYMOND Sylvie	1.670	1.041	2.711
19 14 FERRARI Yves	1.670	980	2.650
20 27 THORENS Adèle	1.670	977	2.647
21 21 MULLER Elisabeth	1.670	973	2.643
22 29 VERDON Antoine	1.670	964	2.634
23 13 DISERENS Julie	1.670	949	2.619
24 23 RICHARD Ann-Karin	1.670	945	2.615
25 35 CARRE Olivier	1.670	940	2.610
26 15 FRAGNIERE Laurent	1.670	933	2.603
27 26 SCHLACHTER Thomas	1.670	898	2.568
28 17 HOTTINGER Julian Thomas	1.670	864	2.534
29 28 TREZZINI Giampiero	1.670	855	2.525
30 18 HUGUENET François	1.670	847	2.517
31 22 MULLER Roger	1.670	805	2.475
32 31 ANGLADA Christian	1.670	766	2.436
33 24 RUEFENACHT Daniel	1.670	754	2.424
34 30 WELTE Adrien	1.670	621	2.291
35 32 BALLAMAN Daniel	1.670	597	2.267
A reporter ...	58.450	43.151	101.601

FORMULE NO 2

ELECTION DE 100 CONSEILLERS COMMUNAUX

28 octobre 2001

District Commune

07

5586

État des suffrages de la Commune de Lausanne

Commune de Lausanne

29.10.2001 05 H 59' 28"

Liste (parti) No	03	Bulletins non modifiés	Bulletins modifiés	Total
Parti socialiste		2.860	1.738	4.598

SUFFRAGES NOMINATIFS ET DE PARTI

Page 1

Candidats	Suffrages provenant des		Total
	bulletins non modifiés	bulletins modifiés	
Candidats élus			
1 02 ZAMORA Silvia	2.860	3.275	6.135
2 03 TOSATO Oscar	2.860	3.169	6.029
3 40 LYON Anne-Catherine	2.860	2.967	5.827
4 01 SCHILT Jean-Jacques	2.860	2.815	5.675
5 22 SAVARY Géraldine	2.860	2.578	5.438
6 17 PETERS Solange	2.860	2.565	5.425
7 25 TAUXE-JAN Michelle	2.860	2.154	5.014
8 08 FAVRE Sylvie	2.860	2.125	4.985
9 11 JUNOD Grégoire	2.860	2.119	4.979
10 30 BOURQUIN Jean-Christophe	2.860	2.039	4.899
11 09 HIRSCHI Suzanne	2.860	1.994	4.854
12 06 COSANDEY Monique	2.860	1.961	4.821
13 13 MAURER-SAVARY Myriam	2.860	1.904	4.764
14 58 ZIEGLER Geneviève	2.860	1.846	4.706
15 12 MACH André	2.860	1.844	4.704
16 21 SALZMANN Yvan	2.860	1.838	4.698
17 14 MEYLAN Jean	2.860	1.832	4.692
18 57 UFFER Filip	2.860	1.792	4.652
19 16 MONOT Claude-Olivier	2.860	1.790	4.650
20 37 GHELFI Fabrice	2.860	1.767	4.627
21 04 CHAPPUIS Gérard	2.860	1.744	4.604
22 26 ATTINGER DOEPPER Claire	2.860	1.736	4.596
23 31 BRON Alain	2.860	1.719	4.579
24 07 COSANDEY Roger	2.860	1.710	4.570
25 36 GERMOND Florence	2.860	1.706	4.566
26 59 ZUERCHER Magali	2.860	1.705	4.565
27 18 PITTON Blaise Michel	2.860	1.694	4.554
28 10 HONEGGER Roger	2.860	1.660	4.520
29 24 SERATHIUK Nelson	2.860	1.644	4.504
Candidats non élus			
30 35 DUNANT Marc	2.860	1.630	4.490
31 15 MIVELAZ Philippe	2.860	1.625	4.485
32 23 SCHNEIDER Gianni John	2.860	1.599	4.459
33 20 RUDASIGWA Antoine	2.860	1.598	4.458
34 50 PELLATON Berthold	2.860	1.598	4.458
35 05 CHAUTEMS Jean-Marie	2.860	1.594	4.454
36 54 RAPAZ Roland	2.860	1.590	4.450
37 19 RASTORFER Jacques-Etienne	2.860	1.573	4.433
38 28 BETTENS Jean-Charles	2.860	1.570	4.430
39 52 PHILIPPOZ Roland	2.860	1.556	4.416
40 60 ALVAREZ HENRY Caroline	2.860	1.556	4.416
A reporter ...	114.400	77.181	191.581

Candidats	Suffrages provenant des		Total
	bulletins non modifiés	bulletins modifiés	
Report	114.400	77.181	191.581
41 61 BROSSARD Audrey	2.860	1.532	4.392
42 32 CHICHE-VIONNET Geneviève	2.860	1.490	4.350
43 38 GUEX Catherine	2.860	1.485	4.345
44 27 BERSSET Jean-Daniel	2.860	1.462	4.322
45 39 GUMY Marie-Antoinette	2.860	1.457	4.317
46 29 BOSSEL DAVEN Marie-Louise	2.860	1.416	4.276
47 43 MONTANGERO Stéphane	2.860	1.415	4.275
48 34 DOY Jean-Marc	2.860	1.407	4.267
49 44 MOSER Alain	2.860	1.398	4.258
50 42 MC KENZIE Oran	2.860	1.393	4.253
51 45 MÜLLER Alain	2.860	1.386	4.246
52 56 TREZEVANT HONEGGER Frances	2.860	1.382	4.242
53 55 RUF Florian	2.860	1.369	4.229
54 46 MÜLLER Philipp	2.860	1.363	4.223
55 41 LYON Olivier	2.860	1.346	4.206
56 33 DAVEN Daniel	2.860	1.345	4.205
57 49 PARIS Christophe	2.860	1.327	4.187
58 47 NAVARRO Michel	2.860	1.322	4.182
59 53 RAETZ Christian	2.860	1.271	4.131
60 51 PERELYGUINE Nicolas	2.860	1.258	4.118
61 48 PAHUD Jean-Pierre	2.860	1.167	4.027
Suffrages nominatifs totaux	174.460	106.172	280.632
Suffrages complémentaires	111.540	69.863	181.403
Suffrages de parti totaux	286.000	176.035	462.035

FORMULE NO 2

ELECTION DE 100 CONSEILLERS COMMUNAUX

28 octobre 2001

District Commune

07

5586

État des suffrages de la Commune de Lausanne

Commune de Lausanne

29.10.2001 05 H 59' 28"

Liste (parti) No	04	Bulletins non modifiés	Bulletins modifiés	Total
Parti radical-démocratique lausannois		2.519	1.419	3.938

SUFFRAGES NOMINATIFS ET DE PARTI

Page 1

Candidats	Suffrages provenant des		Total
	bulletins non modifiés	bulletins modifiés	
Candidats élus			
1 01 COHEN-DUMANI Doris	2.519	2.994	5.513
2 03 FRANCAIS Olivier	2.519	2.982	5.501
3 02 THEVOZ Francis	2.519	2.704	5.223
4 10 DE MEURON Thérèse	2.519	2.095	4.614
5 09 COUPY Bernard	2.519	1.621	4.140
6 07 CAVIN Yves-André	2.519	1.600	4.119
7 19 PERNET Jacques	2.519	1.600	4.119
8 12 FIORA-GUTTMANN Martine	2.519	1.588	4.107
9 17 MARTIN Philippe	2.519	1.559	4.078
10 20 PERRIN Charles-Denis	2.519	1.555	4.074
11 05 BEBOUX Jean-Pierre	2.519	1.543	4.062
12 16 JULIER Michel	2.519	1.490	4.009
13 04 ANSERMET Eddy	2.519	1.464	3.983
14 06 BLANC Jean-Louis	2.519	1.434	3.953
15 48 MARTIN Olivier	2.519	1.429	3.948
16 50 MEYSTRE Gilles	2.519	1.412	3.931
17 08 CHRISTE Paul-Louis	2.519	1.397	3.916
18 47 LOUP Pierre-Henri	2.519	1.372	3.891
19 21 PITTET Francis	2.519	1.368	3.887
20 15 HOEFLIGER Anne	2.519	1.360	3.879
21 13 GILLIOT Pierre	2.519	1.309	3.828
22 30 BUFFAT Marc-Olivier	2.519	1.298	3.817
23 11 DENTAN Josianne	2.519	1.265	3.784
24 22 RAVUSSIN Bernard	2.519	1.261	3.780
Candidats non élus			
25 33 CRAUSAZ Françoise	2.519	1.252	3.771
26 55 SEGURA Serge	2.519	1.242	3.761
27 57 ZAHND Bernard	2.519	1.224	3.743
28 18 PEIRY-KLUNGE Florence	2.519	1.194	3.713
29 45 KOBLER Stéphane	2.519	1.194	3.713
30 37 DUMARTHERAY Elisabeth	2.519	1.181	3.700
31 14 GILLIOZ Marie-Josée	2.519	1.177	3.696
32 41 GRANGIER Yves	2.519	1.152	3.671
33 39 GILLARD Nicolas	2.519	1.151	3.670
34 42 GRATIER Tristan	2.519	1.144	3.663
35 23 AIGROZ Dominique	2.519	1.129	3.648
36 49 MASSON Jean-Pierre	2.519	1.113	3.632
37 54 PICARD Bertrand	2.519	1.098	3.617
38 38 ELIAZORD David	2.519	1.073	3.592
39 43 ICHTERS Anne-Lise	2.519	1.072	3.591
40 44 JAQUES Steeve	2.519	1.072	3.591
A reporter ...	100.760	58.168	158.928

FORMULE NO 2

ELECTION DE 100 CONSEILLERS COMMUNAUX

28 octobre 2001

District Commune

07

5586

État des suffrages de la Commune de Lausanne

Commune de Lausanne

29.10.2001 05 H 59' 28"

Liste (parti) No	05	Bulletins non modifiés	Bulletins modifiés	Total
Parti ouvrier et popu. et gauche en mvt		1.088	505	1.593

SUFFRAGES NOMINATIFS ET DE PARTI

Page 1

Candidats	Suffrages provenant des		Total
	bulletins non modifiés	bulletins modifiés	
Candidats élus			
1 02 VUILLEUMIER Marc	1.088	2.484	3.572
2 31 ZISYADIS Josef	1.088	2.264	3.352
3 01 METRAUX Bernard	1.088	1.979	3.067
4 05 EGGLI Andrea	1.088	1.423	2.511
5 06 GABUS Aline	1.088	1.253	2.341
6 07 GILLIARD Diane	1.088	1.171	2.259
7 03 HUBLER Alain	1.088	1.118	2.206
8 11 PAYOT Pierre	1.088	1.064	2.152
9 27 SANDRI Massimo	1.088	994	2.082
10 12 SAVARY Murielle	1.088	967	2.055
Candidats non élus			
11 08 HEIDEGGER Fernande	1.088	949	2.037
12 10 MPOY Jean	1.088	928	2.016
13 20 KNECHT Evelyne	1.088	921	2.009
14 14 BEGUIN Jean-Marie	1.088	909	1.997
15 09 JULITA Caroline	1.088	849	1.937
16 15 BURRI Françoise	1.088	846	1.934
17 30 TREBOUX Lise	1.088	779	1.867
18 26 RIVERO Rebeca	1.088	743	1.831
19 04 BRUGGER Frédéric	1.088	732	1.820
20 24 ORIOLI Françoise	1.088	729	1.817
21 19 JAQUET Christophe	1.088	722	1.810
22 17 CHRISTIN Céline	1.088	714	1.802
23 16 CALAME Louis	1.088	712	1.800
24 21 MICHEL Anne	1.088	692	1.780
25 25 PAYOT David	1.088	687	1.775
26 29 TCHEREMISSINOFF Véra	1.088	650	1.738
27 23 NICOLET Hasan	1.088	607	1.695
28 18 FATIO Bernard	1.088	572	1.660
29 22 MORATTEL Olivier	1.088	553	1.641
30 13 ALEIK Akram	1.088	498	1.586
31 28 SERIOT Nicolas	1.088	428	1.516
Suffrages nominatifs totaux	33.728	29.937	63.665
Suffrages complémentaires	75.072	29.457	104.529
Suffrages de parti totaux	108.800	59.394	168.194

FORMULE NO 2

ELECTION DE 100 CONSEILLERS COMMUNAUX

28 octobre 2001

District Commune

07 5586

État des suffrages de la Commune de Lausanne

Commune de Lausanne

29.10.2001 05 H 59' 28"

Liste (parti) No	06	Bulletins non modifiés	Bulletins modifiés	Total
Parti libéral lausannois		1.208	698	1.906

SUFFRAGES NOMINATIFS ET DE PARTI

Page 1

Candidats	Suffrages provenant des		Total
	bulletins non modifiés	bulletins modifiés	
Candidats élus			
1 01 REY Eliane	1.208	2.767	3.975
2 13 VUILLEMIN Philippe	1.208	1.544	2.752
3 06 GRIN-HUBER Nicole	1.208	1.321	2.529
4 02 CALAME Maurice	1.208	1.308	2.516
5 12 VENEZIA Dino	1.208	1.218	2.426
6 07 LONGCHAMP Françoise	1.208	1.209	2.417
7 11 SUTTER Béat	1.208	1.157	2.365
8 03 DALLEVES Pierre	1.208	1.068	2.276
9 04 FOX Robert	1.208	1.061	2.269
10 14 TRUAN Isabelle	1.208	1.059	2.267
11 10 SCHALLER Graziella	1.208	966	2.174
12 08 MEYLAN Georges-Arthur	1.208	958	2.166
Candidats non élus			
13 05 GEBHARDT André	1.208	932	2.140
14 29 PERRIN Antoine	1.208	797	2.005
15 25 JOBIN Alexandre	1.208	794	2.002
16 16 BERTONA Graziella	1.208	772	1.980
17 09 MEYLAN Gisèle-Claire	1.208	769	1.977
18 15 BERLENDIS Joseph	1.208	759	1.967
19 24 JACQUAT Philippe	1.208	756	1.964
20 32 SAMITCA Mireille	1.208	741	1.949
21 28 NGUYEN Thi	1.208	739	1.947
22 30 RAMELET Albert-Adrien	1.208	734	1.942
23 21 DE HALLER Xavier	1.208	724	1.932
24 18 BRIOD Alix	1.208	719	1.927
25 37 WILHELM Christophe	1.208	707	1.915
26 27 MICELI Romain	1.208	648	1.856
27 20 CHEVALIER François	1.208	646	1.854
28 17 BREAUD Laurence	1.208	643	1.851
29 31 RITTER Jean	1.208	613	1.821
30 23 FREI-FOGOZ Nicole	1.208	609	1.817
31 22 DURAND Marc	1.208	605	1.813
32 36 WIGET Laetitia	1.208	581	1.789
33 35 VULLIENS Pierre-Henri	1.208	567	1.775
34 19 BUFFE Daniel	1.208	566	1.774
35 33 SULZER Frédéric	1.208	563	1.771
36 26 MARCULESCU Ion	1.208	516	1.724
37 34 TUDORACHE Liliana	1.208	469	1.677
A reporter ...	44.696	32.605	77.301

